

Proposition de communication externe – sur le site web de politique des registres

Historique et contexte

L'intégration de Healthdata.be (HD.be) au sein de l'Agence des Données de Santé (HDA) est une **décision politique prise par le ministre de la Santé publique le 25 juin 2025**. Cette décision découle des développements récents liés à l'European Health Data Space (EHDS) et de la nouvelle vision de la politique des registres en Belgique.

Grâce à cette intégration, l'expertise, les connaissances et les systèmes de Healthdata.be seront réunis avec ceux de l'HDA, renforçant ainsi la collaboration entre les experts en données de santé et le secteur public et permettant de mettre en place une politique de données cohérente.

En quoi consiste l'intégration ?

L'intégration signifie que Healthdata.be sera officiellement incorporé au sein de l'HDA. Il ne s'agit pas simplement d'une collaboration : les structures organisationnelles, techniques et opérationnelles des deux entités seront fusionnées. L'objectif est de **créer une organisation unique et cohérente**, où les connaissances et les ressources sont optimisées, avec un fort accent sur des données de santé fiables et tournées vers l'avenir.

Étapes de l'intégration

L'intégration de Healthdata.be dans l'HDA se fera progressivement, en mettant l'accent sur la qualité, la fiabilité et la collaboration. Elle sera réalisée en quatre phases :

- **Phase d'analyse** : Cette phase consiste à cartographier minutieusement les services, systèmes et processus de Healthdata.be. Cette analyse permet de comprendre le fonctionnement actuel et sert de base à l'alignement futur.
- **Phase de décision** : Dans cette étape, il sera déterminé comment Healthdata.be et l'HDA seront fusionnés et comment les processus seront harmonisés. L'objectif est de garantir une organisation efficace et claire de la collaboration interne et des services destinés aux partenaires.
- **Phase opérationnelle** : Les systèmes et processus seront effectivement réunis. L'objectif est de garantir la continuité et la fluidité des services aux partenaires, afin que la coopération et l'accès aux données restent fiables et constants.
- **Phase d'évaluation** : Enfin, l'intégration sera contrôlée et, si nécessaire, ajustée. Cette étape garantit une prestation de services optimale, une gouvernance des données solide et une base durable pour les données de santé de demain.

Impact pour les organisations et partenaires

Dans l'immédiat, la collaboration quotidienne avec les organisations et les partenaires reste inchangée. Les services actuels de Healthdata.be demeurent disponibles et seront poursuivis au sein de l'HDA, **assurant ainsi la continuité des activités** pendant le développement du nouveau système dans le cadre de la nouvelle politique des registres, en tenant compte des exigences du règlement EHDS. À terme, les registres existants évolueront progressivement vers ce mode de fonctionnement renouvelé. Les organisations et partenaires seront informés **en temps utile** de toute évolution ayant un impact sur la collaboration, le partage de données ou l'innovation, afin de garantir la qualité et la continuité des services.

Contact et séance d'information

Le 7 janvier, **une séance d'information en ligne** sera organisée pour présenter plus en détail l'intégration de Healthdata.be au sein de l'HDA et répondre aux questions. Des informations complémentaires concernant la date, l'heure et les modalités d'inscription seront communiquées prochainement.

Pour toute **question ou information complémentaire**, vous pouvez prendre contact avec Katleen Janssens katleen.janssens@hda.fgov.be ou Sofie De Broe sofie.debroe@hda.fgov.be.